



Mercredi 12 juillet 2017

Discours Journée de la mer

Monsieur le Haut-Commissaire,

Messieurs les présidents de province,

Monsieur le président du gouvernement,

Mesdames et Messieurs,

Bonjour,

C'est avec un grand plaisir que j'interviens ce jour devant vous en clôture de cette première Journée de la mer organisée par le Cluster maritime Nouvelle-Calédonie.

La diversité des sujets abordés au cours de cette journée et la qualité des échanges qui ont suivis démontrent l'importance et le caractère concret et actuel des questions maritimes en Nouvelle-Calédonie.

J'en profite pour remercier le cluster Maritime de cette initiative qui s'inscrit dans une démarche structurée et planifiée indispensable à la réussite des missions qui lui sont assignées. Cette action constitue une étape supplémentaire dans la réalisation de l'objectif prioritaire que s'est fixé le cluster de faire prendre conscience à la population

calédonienne en général et aux pouvoirs publics en particulier des potentialités que recèle la mer dans toutes ses dimensions.

Ce fait maritime, cette diversité et cette richesse restent encore trop peu connus ni considérés à leur juste valeur. La Nouvelle-Calédonie pourrait ainsi être d'avantage tournée vers la mer et convertir plus largement ce capital naturel de qualité exceptionnelle en valeur ajoutée pour son développement.

Si la valorisation de cette richesse est en effet pour certains une réalité, elle reste cependant très largement sous exploitée et recèle un incroyable potentiel de croissance sur lequel le territoire ne peut se permettre de faire l'impasse à l'heure des questionnements liés à la nécessaire diversification de l'économie et à la construction d'un nouveau modèle de développement moins dépendant du nickel.

Les mentalités commencent toutefois à évoluer et l'idée de croissance bleu fait son chemin.

L'activisme du cluster n'y est pas étranger.

La mer commence ainsi à être considérée comme une ressource, une opportunité d'investissement facteur d'activité et d'emploi, mais également un domaine qu'il convient de protéger.

Une approche équilibrée entre les besoins de l'économie et les impératifs de développement durable est donc nécessaire. Cette ambition passe par la mise en œuvre d'une véritable politique

maritime à l'échelle de la Nouvelle-Calédonie garante d'une démarche concertée entre promotion des activités économiques, exploitation des ressources, aménagement du territoire et respect de l'environnement.

Compte tenu de l'étendue du domaine et de la multitude des intervenants, le succès d'une telle politique dépendra de sa capacité à mettre en cohérence les actions menées par les différentes collectivités, l'Etat, le gouvernement, les provinces, les communes, qui chacune dans leurs domaines d'intervention et de compétences décident de leurs propres orientations.

La réussite d'une telle coordination, qui a vocation à faciliter la concertation suivie de prises de décisions, nécessite l'implication de tous les acteurs de la mer et du littoral, les socio-professionnels, les scientifiques, les associations.

Une bonne gouvernance aura la lourde tâche de gérer la pluralité d'intérêts parfois divergents afin d'aboutir à des décisions comprises et acceptées par tous les acteurs et usagers de la mer et des littoraux. Elle exigera coopération, compréhension, dialogue et partenariat entre l'ensemble des intervenants et supposera donc de la transparence en amont et tout au long du processus. Il est nécessaire en effet d'abandonner le réflexe de l'action sectorielle au profit d'une conception globale de la politique à mener qui tienne compte des liens existant entre les différentes activités maritimes.

Afin d'atteindre cet objectif, j'ai proposé la création d'une commission spéciale auprès du congrès dénommée « commission de la mer et du littoral calédonien ». Ce lieu de débat, d'échange et d'information permettra la mise en perspective et le décloisonnement du traitement des questions liées au maritime et de bénéficier d'une approche globale rendue nécessaire par le caractère transversal de certaines problématiques.

Composée de politiques et de personnalités qualifiées du public et du privé, cette commission contribuera, par son expertise, à l'élaboration des politiques publiques dans les domaines de compétences de la Nouvelle-Calédonie. Elle pourra, en outre, être consultée par l'Etat, les provinces et les communes en amont de projets nécessitant une large concertation et sur toutes questions intéressant l'aménagement, la protection et la mise en valeur de la mer et du littoral calédonien.

Déposé sur le bureau du congrès, le projet de délibération portant création de la commission de la mer et du littoral calédonien entrera rapidement dans une phase de discussion en commissions internes au sein du congrès qui devrait permettre d'envisager un vote avant le terme de la session ordinaire, fixé fin août.

La mer fait partie intégrante de l'avenir de la Nouvelle-Calédonie. Au regard de la fragilité de l'espace maritime, de la complexité de faire vivre ensemble les diverses activités qui s'y développent et des

immenses potentiels qu'il recèle, il est de la responsabilité des politiques de proposer un pilotage à la hauteur des enjeux.

La commission de la mer et du littoral, lieu de coordination de l'action publique dans le domaine maritime posera, dans le respect des prérogatives de chacune des collectivités, les conditions d'une meilleure gouvernance au profit d'une croissance bleue durable.

Merci de votre attention